

Changement pour la messe en forme extraordinaire en Balagne (Corse)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 8 juillet 2019



Depuis 2012, des messes en application du Motu Proprio Summorum Pontificum sont célébrées par l'abbé Hervé Mercury. L'abbé Mercury a desservi pendant plusieurs années les apostolats corses de la Fraternité Saint-Pie X (Calvi et Ajaccio) avant de rejoindre le diocèse d'Ajaccio. Il assure donc la messe à Ajaccio en semaine et le dimanche, une autre messe dominicale dans le nord de la Corse (Calvi), ainsi que ponctuellement des messes à Bastia et ailleurs comme chapelain des personnes attachées à la forme extraordinaire du rite romain.

Le [site AMDG](#), qui répertorie les lieux de messes en application du Motu Proprio, nous indique que la messe en Balagne (nord ouest de la Corse : région de Calvi) est désormais célébrée à l'Île Rousse.

3. L'ILE ROUSSE - 20260 - Eglise Notre-Dame de la Miséricorde dite des Moines :
Balagne à 30 minutes au nord de Calvi
SP - depuis 09/2012
Messes : dimanche et fêtes 17h30
Célébrant : Abbé Hervé Mercury (diocèse)
Renseignements : 06 08 18 15 64